



Présence de bactéries du type *Listeria monocytogenes*- Information aux familles

publié le 10/02/2012

Veillez consulter, ci-dessous, le communiqué commun de l'Inspection Académique de la Charente et du Conseil Général de la Charente concernant la présence de *Listeria* dans un produit livré dans certains établissements scolaires. Ce produit (rosette) a été servi et consommé au collège de Champagne Mouton le mardi 24 janvier 2012.

Le communiqué ci-dessous sera distribué aux élèves du collège et de l'école primaire lundi 13 février 2012



Angoulême, le 07 février 2012

Aux parents d'élèves et aux personnels fréquentant le service de restauration du collège.

Madame, Monsieur,

Les analyses réalisées périodiquement de manière préventive dans l'établissement ont mis en évidence la présence de bactéries du type *Listeria monocytogenes* dans de la charcuterie (rosette) consommée le 24/01/2012.

Les personnes qui auraient consommé l'aliment mentionné ci-dessus et qui présenteraient, dans un délai de huit semaines, de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation.

Les femmes enceintes et les personnes immuno-déprimées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes.

L'équipe du collège, infirmière, médecin, principal, gestionnaire, CPE se tient à votre disposition pour plus de renseignements.

Veillez, Madame, Monsieur, agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Le directeur académique, directeur des services de l'éducation nationale en Charente	Le président du Conseil Général de la Charente
	
Jean-Marie RENAULT	Michel BOUTANT